

[LXII] M. de *Massougnés* présente plusieurs photographies et un dessin, dont il a prié M. *Imbert* de contrôler sur place l'exactitude, relatifs à une croix de carrefour située à *Agris*, et de laquelle il donne une description/détaillée et son interprétation personnelle (Annexe V).

M. *George* émet quelques réserves au sujet de l'attribution au XII^e siècle d'un monument aussi fragile, et à sa conservation à travers des périodes de troubles aussi prolongées que celles dont a souffert la région de *La Rochefoucauld* il fait observer que les griffes aux angles, surtout quand elles affectent la forme de boule, peuvent se rencontrer jusqu'au XV^e siècle.

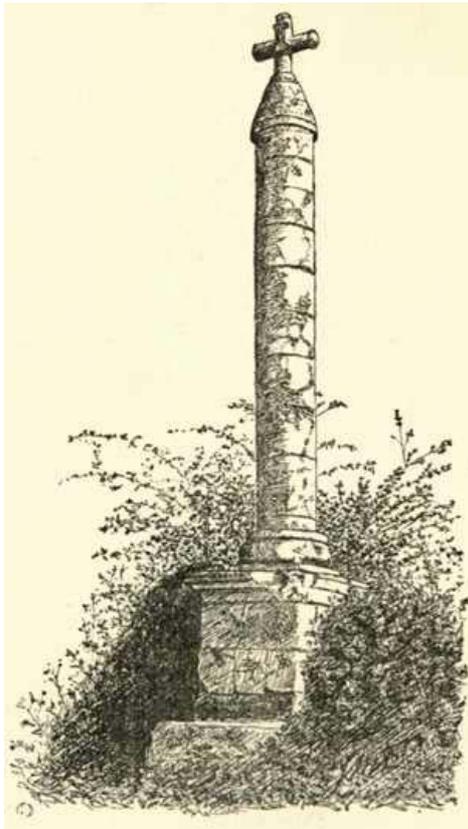
M. *Courivault* de la *Villate* se demande si les monuments de ce genre, qui présentent une grande analogie de forme avec les lanternes des morts, n'ont pas eu une autre destination que de porter une croix et qui leur permît de guider les voyageurs.

Annexe V

La Croix de la *Tuilère* à *Agris*

Au-delà des dernières maisons du bourg d'*Agris*, à l'angle aigu formé par le chemin vicinal qui traverse l'agglomération et se dirige vers *La Rochette*, et celui qui vient du village des *Martonneaux*, se dresse, sur un socle carré, une colonne assez élevée terminée par un cône que surmonte une petite croix à bras égaux. Ce petit monument est aujourd'hui encore connu, dans le pays, sous le nom de *Croix de La Tuilère* et appartient au propriétaire du champ en remblai dont le sol vient affleurer la base de la colonne.

Croix de La *Tuilère*. – Fig. 1



La face principale (fig. 1) est orientée presque exactement au nord. Le socle, qui est en même temps un autel, ou reposoir, se compose d'un massif rectangulaire de trois assises. La plus basse, en partie détruite, laisse voir le blocage intérieur et repose sur une fondation de maçonnerie plus large, elle-même fortement déchaussée, aujourd'hui, par les nivellements successifs du carrefour. La table de cet autel se profile en un entablement très saillant, fait d'un bandeau carré soutenu par deux larges cavets. Deux petits trous cylindriques, sur la table, à droite et à gauche, semblent avoir été destinés à recevoir les montants d'une décoration provisoire, telle que des guirlandes de la Fête-Dieu.

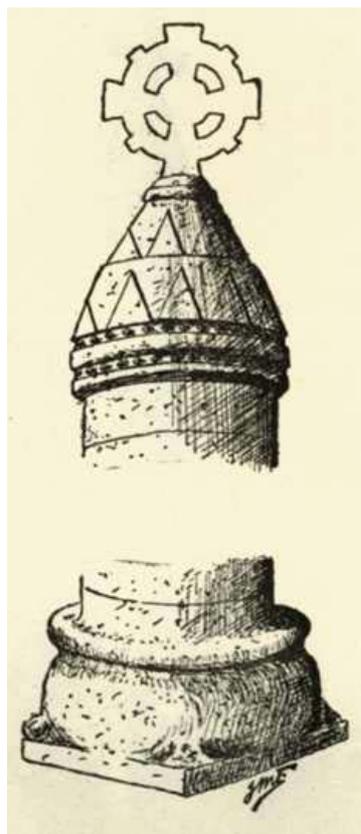
La base de la colonne (fig. 2) est formée d'une petite plinthe carrée, surmontée de deux tores, l'inférieur très gros, aplati de telle sorte que ses flancs sont dans le même plan vertical que ceux du tore supérieur et de la plinthe. Il est relié à celle-ci, aux quatre angles, par des griffes dont trois sont martelées au point d'être indéfinissables, tandis que la quatrième, à l'angle nord-est, affecte les contours très précis d'une boule, un peu abîmée elle-même. Le tore supérieur, d'un volume environ quatre fois plus petit, est séparé du premier par une scotie rudimentaire, d'une concavité faible et assez irrégulière, et se relie par un plan horizontal formant tablette au fût, en fort retrait, de la colonne.

La première assise de ce fût, d'environ trois quarts moindre, en hauteur, que la plupart des autres, fait partie du même bloc que la base tout entière et n'offre aucune différence sensible, tant pour l'aspect que pour la taille de la pierre, avec les assises supérieures. Toutes sont également recouvertes, par places, du lichen si mordant de nos régions, qui y dessine des arabesques capricieuses, et plusieurs de ces pierres portent, aux joints, des écornures, des traces d'éclatement plus ou moins profondes qui ne peuvent guère s'expliquer que par la chute du monument à une époque déjà ancienne. Car ces traces ont elles-mêmes repris la teinte et subi l'invasion

de lichen des autres parties de la pierre. Enfin, les joints se montrent, par endroits, fort empâtés par le ciment, qui les déborde comme pour remplir les creux laissés par les éclatements.

Au sommet de ces dix assises cylindriques, la colonne est couronnée par un tronc de cône en saillie assez accentuée, dont l'ornementation très caractéristique a beaucoup souffert des intempéries, de la végétation parasitaire et de la chute probable à laquelle je faisais allusion tout-à-l'heure. Les faces nord et sud sont celles où cette ornementation est le moins visible. C'est à l'ouest, et particulièrement à l'est, lorsque le monument est éclairé par un beau soleil matinal, que le très faible relief du dessin offre des ombres assez accentuées pour qu'il soit alors aisé d'y reconnaître, à l'œil nu comme à la loupe, les détails suivants:

Croix de La *Tuillière*. – Fig. 2



A la base du cône (fig. 2), un petit bandeau, ou plate-bande, carré, assez mince, au-dessus duquel s'enlève, sur le fond plat d'une petite gorge, une rangée assez serrée de petites pyramides, ou *pointes de diamant*, un peu sommaires. Un second bandeau plat, plus large que le premier, sépare cette gorge à pointes de diamant d'une autre gorge identique. Puis une large rangée de hautes dents de scie, d'un relief très faible, la pointe en bas, est délimitée, au-dessus, vers le milieu du cône, par un ressaut, aujourd'hui fort émoussé, sur lequel la moitié supérieure forme un léger retrait. Cette dernière région est elle-même ornée d'une autre rangée de dents de scie, semblable à la première, mais un peu moins haute, et une sorte de petite baguette en relief, paraissant avoir particulièrement souffert, couronne le tout, à quelques centimètres au-dessous du sommet.

Celui-ci est occupé par une croix à bras égaux et cylindriques terminés, sauf au pied, par un renflement convexe souligné d'une rainure mince et profonde. Sur la face nord, là où figurerait normalement l'effigie du Christ, une petite croix latine, perronnée, s'enlève en fort relief sur la croix principale.

Les dimensions du monument sont les suivantes: hauteur totale, environ 6.35m; hauteur du socle: 1.15m; sa largeur, 0.85m; sa profondeur: 1.17m; profondeur de la table: 1.45m; hauteur totale de la base (plinthes et tores): 0.50m; largeur de la plinthe: 0.67m ; hauteur du fût: environ 3.50m ; son diamètre: environ 0.50m ; cône, hauteur: environ 0.60m ; hauteur de la croix proprement dite: environ 0.60m.

ζ

De toutes ces constatations, faites à plusieurs reprises et avec le plus grand soin, je tire ces conclusions que, si le socle et la petite croix terminale sont d'une époque postérieure au Moyen-Age, — du XVII^e siècle, je crois, — la base de la colonne et le cône qui la surmonte datent de l'époque romane, probablement du XII^e ou du XIII^e siècle. Quant au fût, il est sans doute impossible de prouver que les neuf assises indépendantes qui le composent soient contemporaine de la base et du cône. Mais la démonstration inverse serait tout aussi malaisée et, d'autre part, il ne faut pas oublier qu'une dixième assise, celle du bas, qui ne fait qu'un seul bloc avec la base, présente les mêmes caractères — ou la même absence de caractères — que les neuf autres. Elle indique bien, en tous cas, que le diamètre du fût n'a pas changé, — fait également confirmé par le rapport diamétral du cône, qui ne pouvait être différent. Enfin, les proportions des trois parties — base, fût et couronnement — sont assez heureuses pour, être vraisemblablement les mêmes qu'à l'origine.

"Les croix de l'époque romane, dit M. G. Enlart dans son *Manuel d'Archéologie du Moyen-Age*, se composent d'une colonne ou d'un pilier surmonté d'une croix décorative et conventionnelle, à branches égales, semblable aux croix antéfixes des églises"¹.

¹ Le cône, ou tronc de cône, terminant la colonne, ou les colonnes groupées, sous la croix, est également une des

Celle d'*Agris* ne paraît pas avoir fait exception à cette définition. Elle ne paraît pas, non plus, être de dimensions différentes de la moyenne, à en juger par celles qui nous sont fournies, pour les *Deux-Sèvres*, par le travail de M. *Berthélé*, qui concerne surtout des croix de cimetière. Elle atteint, au surplus, une hauteur sensiblement égale à celle de la lanterne des morts de *Pranzac* dont, en outre, la base offre avec la sienne de grandes analogies. Par son aspect et ses caractères généraux, elle se rattache en effet à la lignée de ces petits monuments funéraires, si particuliers à nos régions. Peut-être même est-elle d'une catégorie plus exceptionnelle encore car, si les croix hosannières de l'époque romane sont peu nombreuses dans les cimetières, les croix de carrefour sont plus rares encore et, jusqu'ici, il n'en a pas été cité une seule pour le département de la *Charente*.

La croix de La *Tuilère*, située à trois cents mètres du vieux logis, partiellement existant, de La *Michenie*, pouvait confronter aux terres de ce fief. A défaut d'un document médiéval qui nous eût peut-être apporté une présomption de l'existence de cette croix à une époque aussi rapprochée que possible de l'ère romane, j'ai dû me contenter de rechercher, dans le fonds des notaires d'*Agris*, une mention qui permît de penser qu'au moins au XVII^e siècle, cette croix était toujours — ou de nouveau — debout. J'ai trouvé cette insuffisante mention dans un échange de 1642, où il est question du

"chemin qui va de *Puyssaguet* à la Croix de la *Tuilère*..."².

Si l'âge que je lui attribue est exact, il faudrait admettre que notre croix, érigée en plein domaine des *La Rochefoucauld*, fut fatalement abattue lors de la Réforme, et nous avons vu qu'elle porte les traces d'injures qui ne s'expliquent guère que par sa chute. Demeurés sur le sol — et peut-être enfouis par des mains pieuses — tout le temps que durèrent ces grandes convulsions, ses débris auraient été solennellement relevés lors de la restauration du culte, rétablis sur un socle nouveau, tandis que l'antéfixe romane, partie d'autant plus complètement détruite qu'elle était certainement la plus délicate et la plus fragile, aurait été remplacée par la Croix de dimensions très analogues que nous voyons encore aujourd'hui au sommet du monument.

Dans cette hypothèse, que je ne crois pas trop audacieuse, la Croix de La *Tuilère* serait donc une *croix romane*, restaurée au XVII^e siècle et, comme telle, unique dans le département de la *Charente*.

ζ

caractéristiques de ces sortes de monuments;— Cf. *Jos. Berthélé: Lanternes des Morts, Croix, de Cimetières et Croix de Carrefours des Deux-Sèvres*, avec nombreuses planches par *Arthur Bouneault*, dans *Mémoires de la Société de -Statistique des Deux-Sèvres*, 3^e série, t. VI, 1889.

² 20 octobre 1642. — Echange de diverses pièces de terre, sises dans les paroisses d'*Agris* et de *Rivières*, entre *François de Guylard*, écuyer, sgr de *La Borie* et de *Ribérolle*, veuf de *Marie Raymond*, et *Antoine de Massougnés*, écuyer, sgr du *Parc* et de la *Michenie*, veuf de *Jacquette de Chambes*. (Arch. de la *Char.*, E. 754, *Ferrand*, notaire à *Agris*.)